

Récapitulatif

PREUVE DE DÉPÔT

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Cave viticole sur la commune principale de l'AIOT Saint-pierre 11290 Alairac.

La référence de votre dossier est A-2-8VSLVZGXN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/12/2022 à 11h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- [REDACTED] (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- [REDACTED] (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **50039037200018**

Raison sociale **EARL LE PAS DE LA DAME**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

DOMAINE DE BRENS

domaine de Brens

11290 ARZENS

Signataire

Nom : **Baillette**

Prénom : **Matthieu**

Qualité : **co-gérant**

Adresse électronique : **[REDACTED]**

Téléphone fixe : **[REDACTED]**

Téléphone portable : **[REDACTED]**

Référent

Nom : **Baillette**

Prénom : **Matthieu**

Fonction : **co-gérant**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : [REDACTED]

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Cave viticole**

Description des activités :

L'earl le pas de la dame est une société viticole possédant une trentaine d'hectare de vigne en agriculture biologique. Nous avons pour projets de réhabiliter une ancienne cave viticole particulière et de créer une station d'épuration des eaux usées attenante à la cave.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Saint-pierre 11290 Alairac**

X : 639560

Y : 6230900

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 1500 hL/an	D	aucune

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

origine vinicole, il s'agit de rejets organique (pépin, peau, jus, lie...)

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Nous avons pour projets de construire une station d'épuration à roseaux comprenant un préfiltre bois 12 m², filtre vertical 55 m² et une ferti-épuration de 50 m². Ce projet est suivi par Aquatiris.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **40**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

La cave sera conçu pour utiliser le minimum d'eau de rinçage (karcher haute pression, cuve à revêtements lisse, dalle quartzé...)

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le domaine crée des déchets au moment de la mise en bouteille (plastique, verre, cartons) qui sont recyclé dans les déchetterie collective. On possède aussi des déchets de traitement phytosanitaire qui sont eux recyclé par les entreprise agréée (PCEB...). Les déchets organiques (type lie, marc, bourbe) sont eux recyclée par la distillerie d'Arzens.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Bassin de retention existent 100m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La cave sera équipé d'un extincteur et de plusieurs sortie matérialisé.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

A-2-GVFQKAR20

05/10/2022

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

aucune idée

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation 2.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan de masse 1.pdf